

Delphos Securities SARL

Société à responsabilité limitée

Formulaire de réquisition

Immatriculation

Données relatives à l'établissement principal

Dénomination

Dénomination Delphos Securities SARL

Forme juridique

Forme juridique Société à responsabilité limitée

Mention supplémentaire Aucune mention supplémentaire

Siège social

Siège social 10, Rue Antoine Jans
L-1820 Luxembourg (Luxembourg)

Objet social

Objet social 4.1 Les objets sociaux de la Société est l'acquisition, de conclure et de servir comme véhicule de titrisation pour toutes transactions de titrisation permises par la Loi sur la Titrisation. 4.2 La Société peut, dans la limite de la Loi sur la Titrisation, procéder, pour autant qu'elles soient liées à des transactions de titrisation: (i) à l'acquisition de ou assumer des engagements de tout type de risque liés à tout type d'actif par le biais de vente véritable, d'un transfert synthétique via l'utilisation de produits dérivés ou d'une autre manière (y compris, sans toutefois s'y limiter, par la conclusion de contrats de garantie ou d'instruments dérivés) (sous réserve du paragraphe ci-dessous), (ii) à l'acquisition par achat, souscription ou tout autre manière, ainsi que suivant les conditions imposées par le conseil de gérance de la Société, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de prêt, obligations, debentures, titres et autres instruments ou instruments financiers de tout type (sous réserve du paragraphe ci-dessous), incluant des titres, ou parts émis par un fonds mutuel ou une société similaire de droit luxembourgeois ou étranger ou tout autre société et créances, créances ou prêt ou autres facilités de crédit et contrats ou contrats y liés. (iii) à la propriété, l'administration, le développement et la gestion de portefeuille d'actifs (incluant, entre autres choses, les actifs visés au point (i) et (ii) ci-dessus ou visés sous les points (iv) et (v) suivants), (iv) Le financement ou l'acquisition et/ou la couverture des actifs visés sous les points (i), (ii) et (iii) par l'émission d'obligations au porteur et ou tout autre instruments.

L'objet n'a pu être complété dans son intégralité.

Capital social / Fonds social

Type	Fixe
Montant	12 000
Devise	Euro
Etat de libération	Total

**RCS**REGISTRE DE COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS

Date de constitution

Date de constitution 04/11/2024

Durée

Durée Illimitée

Exercice social

Premier exercice ou exercice raccourci Du 04/11/2024
Au 31/12/2024
Exercice social Du 01/01
Au 31/12

Régime de signature statutaire

Régime de signature statutaire 9.4 La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Associé(s)

Inscription

Fondazione Delphos

Immatriculé(e) sous le numéro PFLP-279, Business Registry of Malta, Malte
Forme juridique fondation
Siège social 16, Triq il-Markiz Giuseppe Scicluna
NXR 2069 Naxxar (Malte)
Parts sociales Nombre de parts : 12 000

Administrateur(s) / Gérant(s)

Inscription

Quintiliani Eugenio

Date de naissance 
Lieu de naissance L'AQUILA
Pays de naissance Italie
Adresse privée ou professionnelle 17, Rue Paul Medinger
L-2142 Luxembourg (Luxembourg)
Organe social Conseil de Gérance
Fonction Gérant
Date de nomination 04/11/2024
Durée du mandat Indéterminée



RCS

REGISTRE DE COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS

CEKICIOGLU Erman

Date de naissance	
Lieu de naissance	Sungurlu
Pays de naissance	Turquie
Adresse privée ou professionnelle	2, İç Kapi Besiktas, Istanbul (Turquie)
Organe social	Conseil de Gérance
Fonction	Gérant
Date de nomination	04/11/2024
Durée du mandat	Indéterminée

TURTELBOOM Bart Gerard M

Date de naissance	
Lieu de naissance	Ninove
Pays de naissance	Belgique
Adresse privée ou professionnelle	18, Via Aguagliols 7512 Champfer (Suisse)
Organe social	Conseil de Gérance
Fonction	Gérant
Date de nomination	04/11/2024
Durée du mandat	Indéterminée

Delphos Securities SARL

Société à responsabilité limitée

Siège social: 10, rue Antoine Jans

L-1820 Luxembourg

(Grand-Duché de Luxembourg)

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ DU 4 NOVEMBRE 2024

NUMERO 32785/2024

In the year two thousand and twenty-four, on the fourth day of the month of November.

Before Maître **Danielle KOLBACH**, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Fondazione Delphos, a foundation incorporated and existing under the laws of the Republic of Malta, having its registered office at 16, Triq il-Markiz Giuseppe Scicluna, Naxxar, NXR 2069, Malta and registered with the Business Registry of Malta under number PFLP-279,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in L-6113 Junglinster, 34-36, rue des Cerises (Grand Duchy of Luxembourg), (the “**Proxy-holder**”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “*ne varietur*” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (“*société à responsabilité limitée*”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**TITLE I. – FORM – NAME – REGISTERED OFFICE – OBJECT
– DURATION**

Article 1. FORM

There exists a private limited liability company (the “**Company**”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law

of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “**Law**”), the law of 22 March 2004 on securitization, as amended (the “**Securitization Law**”), as well as by the present articles of association (the “**Articles**”).

Article 2. NAME

The name of the Company is “**Delphos Securities SARL**”.

Article 3. REGISTERED OFFICE

3.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 The registered office may be transferred within the municipality of [Luxembourg] or any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, of the Board of Managers (as defined hereafter) and the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, of the Board of Managers (as defined hereafter), which is authorised to amend the Articles accordingly.

3.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Article 4. OBJECTS

4.1 The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitization transactions as permitted under the Securitization Law.

4.2 The Company may, within the limits of the Securitization Law, proceed, so far as they relate to securitization transactions, to:

(i) the acquisition or assumption of any kind of risk relating to any kind of asset by the means of a true sale, a synthetic transfer via the use of

derivatives or otherwise (including, but not limited to, by way of entering into guarantee or derivative instruments) (subject to the below),

(ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as pursuant to the conditions imposed by the board of managers of the Company, the transfer by sale, exchange or in any other manner of loans, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (subject to the below), including notes or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings or any other companies and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto,

(iii) the ownership, administration, development and servicing of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above or stated in the following under (iv) and (v)),

(iv) the financing of the acquisition and/or hedging of the assets stated under (i), (ii) and (iii) by issuing bearer bonds and/or other instruments,

(v) assignment, transfer or pledge of all assets (including, among other things, the assets stated under (i) to (iv)) or granting guarantees and/or other encumbrances or taking any other measures to secure its obligations and to protect the interest of its creditors.

4.3 The Company may, within the limits of the Securitization Law and in order to realise its corporate objects, borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement, liquidity facilities and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitization Law and provided such lending or such borrowing relates to securitization transactions, to its affiliated companies or to any other company.

4.4 The Company may, for hedging purposes, enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions in the context of the realisation of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and

other risks.

4.5 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects and with the provisions under the Securitization Law.

4.6 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers is entitled to create one or more independent compartments within the meaning of the Securitization Law, to which the Company may allocate a certain part or all of the assets. All assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment. Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets in such compartment, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may allocate such assets to another compartment or to the general estate of the Company. Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment shall not be payable out of the assets of any compartment, but may be paid out of the general estate of the Company or if such claims cannot be otherwise funded may be apportioned by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate. The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers or its delegates shall establish and maintain separate accounting records for each compartment of the Company. The liquidation of a compartment shall be decided by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

4.7 In general, the Company may, within the limits of the Securitization Law, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

4.8 The Company will not carry out any activity which would be subject to authorisation from, and/or supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier and, in particular, the Company will not issue securities to the public and on a continuous basis within the meaning of the Securitization Law.

Article 5. DURATION

The Company is established for an unlimited period.

TITLE II. – CAPITAL – TRANSFER OF SHARES

Article 6. CAPITAL

6.1 The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand Euros (EUR 12,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the “**Shares**”). The holders of the Shares are together referred to as the “**Shareholders**” and individually as a “**Shareholder**”.

6.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3 All Shares will have equal rights.

Article 7. TRANSFER OF SHARES

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares *inter vivos* to non-Shareholders may only be made with the prior approval of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable *vis-à-vis* the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 710-13 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4 The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

TITLE III. – MANAGEMENT

Article 8. MANAGEMENT

The Company is managed by one manager (the “**Sole Manager**”) or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the “**Board of Managers**” each member individually, a “**Manager**”). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked *ad nutum* by decision of the general meeting of Shareholders.

Article 9. POWERS

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

9.3 Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4 The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

Article 10. DELEGATIONS

10.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, acting individually or jointly.

10.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

Article 11. MEETING OF THE BOARD OF MANAGERS

11.1 Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

11.2 No such written notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, by telegram, facsimile, electronic mail, letter or similar communication, of each Manager, or by a statement reflected in the minutes of the meeting of the Board of Managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

11.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail, letter or similar communication another Manager as their proxy. A Manager may act as proxy for more than one members of the Board of Managers.

11.4 Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.5 Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if adopted at a meeting duly convened and held at the registered office of the Company. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication. The date of the written resolutions will be the date of the latest signature by a member of the Board of Managers.

11.6 Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to

hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the or (iv) by any person to whom such secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.9 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

TITLE IV. – GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

Article 12. POWERS – HOLDING OF GENERAL MEETINGS

12.1 Each Shareholder has voting rights commensurate with their shareholding.

12.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may suspend the voting rights of any Shareholder in breach of their obligations as described by these Articles or any relevant contractual arrangement entered into between Shareholders, which the Company is aware of.

12.3 In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under article 710-1 and followings of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

12.4 Decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or, in case the number of the Shareholders is less than or equal to sixty (60), by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give their vote in writing.

12.5 Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager.

12.6 If all the Shareholders are present or represented, they can waive

any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

12.7 General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in their name and stead.

Article 13. MAJORITIES

13.1 The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

13.2 Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

13.3 The nationality of the Company may be changed by a resolution adopted in accordance with Article 13.2.

13.4 The commitments of the Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

TITLE V. – FINANCIAL YEAR – PROFITS – RESERVES - SUPERVISION

Article 14. FINANCIAL YEAR

14.1 The financial year of the Company starts on the 1st of January of each year and ends on the 31st of December of the same year.

14.2 Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

Article 15. PROFITS – RESERVES

15.1 The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

15.2 From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and

allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Article 16. SUPERVISION

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor(s) (*réviseur(s) d'entreprises agréé(s)*).

16.2 The statutory auditor(s) shall be appointed by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers in accordance with the Securitization Law. The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.

TITLE VI. – DISSOLUTION – LIQUIDATION

Article 17. DISSOLUTION – LIQUIDATION

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of the Shareholders owning, individually or jointly, at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3 In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration or in such other way as may be determined by the general meeting of Shareholders.

17.4 The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

TITLE VII. – LIMITED RECOURSE, NON-PETITION AND SUBORDINATION

Article 18. LIMITED RECOURSE

18.1 Claims against the Company of holders of debt securities and instruments issued by the Company or any other creditors of the Company are

limited in recourse to the assets of the Company. If and to the extent that any claims of such persons exceed the assets of the Company available to meet those claims, such claims shall be extinguished.

18.2 Claims against a specific compartment of the Company (the “**Relevant Compartment**”) of holders of debt securities and instruments issued by the Relevant Compartment or any other creditors of the Relevant Compartment are limited in recourse to the assets of the Relevant Compartment. If and to the extent that any claims of such persons exceed the assets of the Relevant Compartment available to meet those claims, such claims shall be extinguished.

Article 19. NON-PETITION

No holder of any debt securities and instruments issued by the Company or the Relevant Compartment or any other creditor of the Company or the Relevant Compartment may attach any of the assets of the Company or other compartments of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Article 20. SUBORDINATION

Creditors of and investors in debt securities issued by the Company or the Relevant Compartment agree, accept and acknowledge that their rights may be subordinated to the rights of other creditors of or investors in debt securities issued by the Company or the Relevant Compartment.

TITLE VIII. – APPLICABLE LAW

Article 21. APPLICABLE LAW

All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

TRANSITIONAL PROVISION

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2024.

SUBSCRIPTION AND PAYMENT

The Articles of the Company thus having been established, the twelve thousand (12,000) Shares have been subscribed by the sole shareholder, the company “**Fondazione Delphos**” pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash (the “**Contribution in Cash**”), so that the amount of twelve thousand Euros (EUR

12,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

DECLARATION

The officiating notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in articles 710-6 and 710-7 (1) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

EXPENSES

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately EUR 2,800.-.

RESOLUTIONS TAKEN BY THE SOLE SHAREHOLDER

After the Articles have thus been drawn up, the above-named Shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- the registered office of the Company is fixed at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- have been elected as the Managers of the Company for an undetermined term:
 - **Bart Turtelboom**, with professional address at Via Aguagliols 18, 7512 Champfer, Switzerland;
 - **Erman Cekicioglu**, with professional address at Yildiz Mah. Palanga Cad. Dr. Sezai Sami, Konuktil Ap No: 31 İç Kapi No: 2, Beşiktaş, Istanbul, Turkey; and
 - **Eugenio Quintiliani**, with professional address at 17, rue Paul Medinger, L-2142 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

REGISTER OF BENEFICIAL OWNERS

The notary has informed the appearing party about the obligations resulting from the law of 13 January 2019 establishing a register of beneficial owners (*Registre des bénéficiaires effectifs*).

The appearing party has expressly declared that the Company will proceed itself with the required formalities in accordance with article 4, first sentence, of the aforementioned law and does not mandate the notary to do so.

STATEMENT

The undersigned notary, who understands and speaks English and French,

states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present **DEED** was drawn up in Junglinster, in the undersigned notary's study, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre.

Pardevant Maître **Danielle KOLBACH**, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Fondazione Delphos, une fondation existant sous les lois de la République de Malte, ayant son siège social au 16, Triq il-Markiz Giuseppe Scicluna, Naxxar, NXR 2069 Malte, et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Malte sous le numéro PFLP-279,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-6113 Junglinster, 34-36, rue des Cerises, (le “**Mandataire**”), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “*ne varietur*” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

TITLE I. – FORME – NOM - SIÈGE SOCIAL – OBJET – DURÉE

Article 1. FORME

Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la «**Société**»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la «**Loi**»), la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la «**Loi sur la Titrisation**»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «**Statuts**»).

Article 2. DÉNOMINATION

La dénomination de la Société est « **Delphos Securities SARL** ».

Article 3. SIÈGE SOCIAL

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérants comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) et le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance qui est autorisé à modifier les Statuts en conséquence.

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée ; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Article 4. OBJETS

4.1 Les objets sociaux de la Société est l'acquisition, de conclure et de servir comme véhicule de titrisation pour toutes transactions de titrisation permises par la Loi sur la Titrisation.

4.2 La Société peut, dans la limite de la Loi sur la Titrisation, procéder, pour autant qu'elles soient liées à des transactions de titrisation:

(i) à l'acquisition de ou assumer des engagements de tout type de risque liés à tout type d'actif par le biais de vente véritable, d'un transfert synthétique via l'utilisation de produits dérivés ou d'une autre manière (y compris, sans toutefois s'y limiter, par la conclusion de contrats de garantie ou d'instruments dérivés) (sous réserve du paragraphe ci-dessous),

(ii) à l'acquisition par achat, souscription ou tout autre manière, ainsi

que suivant les conditions imposées par le conseil de gérance de la Société, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de prêt, obligations, *debentures*, titres et autres instruments ou instruments financiers de tout type (sous réserve du paragraphe ci-dessous), incluant des titres, ou parts émis par un fonds mutuel ou une société similaire de droit luxembourgeois ou étranger ou tout autre société et créances, créances ou prêt ou autres facilités de crédit et contrats ou contrats y liés.

(iii) à la propriété, l'administration, le développement et la gestion de portefeuille d'actifs (incluant, entre autres choses, les actifs visés au point (i) et (ii) ci-dessus ou visés sous les points (iv) et (v) suivants).

(iv) Le financement ou l'acquisition et/ou la couverture des actifs visés sous les points (i), (ii) et (iii) par l'émission d'obligations au porteur et ou tout autre instruments.

(v) la cession, le transfert ou le gage d'actifs (incluant, entre autres choses, les actifs visés sous le point (i) à (iv) ou d'octroyer des garanties et/ou autres charges ou de prendre tout autres mesures pour garantir ses obligations et de protéger les intérêts de ses créanciers.

4.3 La Société peut, dans les limites de la Loi sur la Titrisation et dans le but de réaliser ses objets sociaux, emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt, facilités de crédits et peut émettre des titres, obligations, *debentures*, certificats, actions, parts bénéficiaires, *warrants* et tout type d'instruments de dettes ou de capitaux propres incluant sous un ou plusieurs programmes. La Société peut prêter des fonds incluant le produit de tout emprunt et/ou toute émission de titres, dans les limites de la Loi sur la Titrisation et à la condition qu'un tel prêt est lié à des transactions de titrisation, à des sociétés affiliées ou à tout autre société.

4.4 La Société peut, pour des besoins de couverture, conclure, exécuter, délivrer tout contrat de *swap*, *futures*, *forwards*, dérivés, options, rachat, prêt de titre et des transactions similaires dans le contexte de la réalisation des objets sociaux de la Société et généralement employer des techniques et instruments désignés pour la couvrir contre les risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêts et d'autres risques. La Société peut généralement employer toute technique et instruments liés à des investissements pour le but de leur gestion efficace, incluant, mais sans s'y limiter, aux techniques et instruments désignés pour la couvrir contre les risques de crédit, de taux de

change de devises, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans le sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. Les objets sociaux doivent inclure toute transaction ou contrat conclus par la Société, sous réserves qu'ils ne soient pas incompatibles avec les objets énumérés ci-dessus et les dispositions de la Loi sur la Titrisation.

4.6 Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à créer un ou plusieurs compartiments indépendants, au sens de la Loi sur la Titrisation, auxquels la Société peut allouer une partie ou tous les actifs. Tous les actifs alloués à un compartiment sont exclusivement disponibles aux investisseurs de ce compartiment et aux créanciers dont les créances découlent de la création, opération ou la liquidation dudit compartiment. Nonobstant ce qui précède, si à la suite du rachat ou du remboursement intégral des emprunts de la Société attribuables à un compartiment donné, le désintéressement totale et le règlement de toutes les obligations de la Société à d'autres créanciers dont les créances découlent de ses emprunts, la création, l'opération ou la liquidation de ce compartiment, s'il reste des actifs attribués à ce compartiment, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut allouer ces actifs pro rata aux autres compartiments ou à l'actif générale de la Société. Les créances qui ne sont pas encourues en relation avec la création, l'opération ou la liquidation d'un compartiment spécifique ne doivent être réglées avec les actifs d'aucun compartiment mais réglées avec les actifs généraux de la Société ou si les créances ne peuvent pas être réglées autrement ils peuvent être répartis entre les compartiments de la Société par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et au pro rata des actifs de ses compartiments ou sur toute autre base que le Conseil de Gérance estime approprié. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou son/ses délégué(s) doit/doivent établir et maintenir une comptabilité séparée pour chaque compartiment de la Société. La Liquidation d'un compartiment doit être décidée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance.

4.7 En général, la Société peut, dans les limites de la Loi sur la Titrisation, prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et entreprendre toute opération et transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux.

4.8 La Société n'entreprendra aucune activité qui serait sujette à autorisation et/ou supervision de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et, en particulier, la Société n'émettra pas de titres au public sur une base continue dans le sens de la Loi sur la Titrisation.

Article 5. DURÉE

La Société est constituée pour une durée illimitée.

TITLE II. – CAPITAL – TRANSFERT DE PARTS

Article 6. CAPITAL SOCIAL

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille euros (12.000,- EUR) représenté par douze mille (12.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (ci-après les « **Parts Sociales** »). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les « **Associés** » et individuellement comme l'« **Associé** ».

6.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Article 7. CESSIION DE PARTS

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement cessibles à un autre Associé. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non-Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3 Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 710-13 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que

la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

TITLE III. – GÉRANCE

Article 8. GÉRANCE

La Société est gérée par un gérant (le «**Gérant Unique**») ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «**Conseil de Gérance**», chacun étant alors désigné comme «**Gérant**»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Article 9. POUVOIRS

9.1 Dans les rapports avec des tierces parties, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2 Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3 Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4 La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Article 10. DÉLÉGATIONS

10.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées, agissant individuellement ou conjointement.

10.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son service.

Article 11. RÉUNION DU CONSEIL DE GERANCE

11.1 Un avis écrit de chaque réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre heures (24) avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

11.2 Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il est possible de renoncer à cet avis écrit avec le consentement écrit, par télégramme, par fax, par courriel, par lettre ou par autre forme de communication, de chaque Gérant ainsi que par une déclaration consignée dans le procès-verbal de la réunion. Un avis écrit distinct n'est pas requis pour les réunions qui se tiennent aux heures et lieux préalablement déterminés par résolution du Conseil de Gérance.

11.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel, par lettre ou par autre forme de communication. Un Gérant peut agir comme mandataire pour plus d'un membre du Conseil de Gérance.

11.4 Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.5 Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication. La date de telles résolutions écrites sera la date de la dernière signature par un membre du Conseil de Gérance.

11.6 Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte

pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne dont les pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance à cette réunion du Conseil de Gérance.

11.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.9 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

TITLE IV. – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIES

Article 12. POUVOIRS – TENUE D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

12.1 Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

12.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut suspendre les droits de vote de tout Associé en cas de violation de leurs obligations telles que décrites dans les présents Statuts ou de tout accord contractuel entre les Associés dont la Société a connaissance.

12.3 En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par les articles 710-1 et suivants de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

12.4 Les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou, dans le cas où le nombre d'Associés est inférieur ou égal à soixante (60), par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

12.5 Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

12.6 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être

tenue sans avis préalable.

12.7 Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Article 13. MAJORITÉS

13.1 Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

13.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par des Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

13.3 La nationalité de la Société peut être modifiée par une résolution adoptée conformément à l'article 13.2.

13.4 L'augmentation des engagements des Associés ne peut être décidée qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

TITLE V. – EXERCICE SOCIAL – PROFITS – RESERVES – SUPERVISION

Article 14. EXERCICE SOCIAL

14.1 L'exercice sociale de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, au 31 décembre, un inventaire de l'ensemble des actifs et des passifs de la Société et un bilan et un compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Article 15. PROFITS – RESERVES

15.1 Les profits de la Société, après déduction des frais généraux et des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

15.2 Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale ; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de

celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Article 16. SUPERVISION

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

16.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) doit être nommé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, conformément à la Loi sur la Titrisation. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance déterminera le nombre, son/leurs pouvoirs et rémunération et la durée de son/leurs mandats.

TITLE VI. – DISSOLUTION – LIQUIDATION

Article 17. DISSOLUTION – LIQUIDATION

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4 Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

TITLE VII. – RECOURS LIMITE NON-PETITION ET SUBORDINATION

Article 18. RECOURS LIMITE

18.1 Les recours contre la Société de détenteurs de titres dettes et autres instruments émis par la Société ou de tout autre créancier de la Société sont limités au recours aux actifs de la Société. Si et dans la mesure où toute(s) créance(s) de telles personnes excède(nt) les actifs de la Société disponibles pour satisfaire cette ou ces créances, ces créances seront éteintes.

18.2 Les recours contre des compartiments spécifiques de la Société (le «**Compartiment Spécifique**») de détenteurs de titres dettes et autres instruments émis par le Compartiment Spécifique ou de tout autre créancier du Compartiment Spécifique sont limités au recours aux actifs du Compartiment Spécifique. Si et dans la mesure où toute(s) créance(s) de telles personnes excède(nt) les actifs du Compartiment Spécifique disponibles pour satisfaire cette ou ces créances, ces créances seront éteintes.

Article 19. NON-PETITION

Aucun détenteur de tout titre de dettes ou instruments émis par la Société ou par le Compartiment Spécifique ou tout autre créancier de la Société ou du Compartiment Spécifique ne peut prendre des mesures afin de saisir les actifs de la Société ou de tout autre compartiment de la Société, demander l'ouverture d'une procédure de faillite, insolvabilité, gestion contrôlée, sursis de paiement, concordat moratoire ou toutes procédures équivalentes contre la Société, sauf si cela est requis par la loi.

Article 20. SUBORDINATION

Les créanciers et investisseurs de la Société ou, le cas échéant, d'un Compartiment Spécifique consentent, acceptent et reconnaissent que leurs droits puissent être subordonnés à ceux d'autres créanciers ou investisseurs de la Société ou, le cas échéant, du Compartiment Spécifique.

TITLE VIII. – LOI APPLICABLE

Article 21. LOI APPLICABLE

Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

DISPOSITION TRANSITOIRE

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2024.

SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille (12.000) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la société « **Fondazione Delphos** », pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire (l'« **Apport en Numéraire** »), de sorte que la somme douze mille euros (12.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate

expressément.

DECLARATION

Le notaire instrumentant déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 710-6 et 710-7 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

DEPENSES

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement EUR 2.800.-.

RESOLUTIONS PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE

Immédiatement après l'établissement des Statuts, l'Associé susmentionné a tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié que celle-ci était valablement constituée, il a pris les résolutions suivantes :

- le siège social de la Société est établie au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- sont nommés en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - **Bart Turtelboom**, résidant professionnellement à Via Aguagliols 18, 7512 Champfer, Suisse;
 - **Erman Cekicioglu**, résidant professionnellement à Yildiz Mah. Palanga Cad. Dr. Sezai Sami, Konuktil Ap No: 31 İç Kapi No: 2, Beşiktaş, Istanbul, Turquie; et
 - **Eugenio Quintiliani**, résidant professionnellement à 17, rue Paul Medinger, L-2142 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

REGISTRE DES BENEFICIAIRES EFFECTIFS

Le notaire instrumentant a rendu la partie comparante attentive à l'obligation de procéder aux diligences requises par la loi du 13 janvier 2019 instituant un Registre des Bénéficiaires Effectifs.

La partie comparante a expressément déclaré que la Société se chargera elle-même des formalités requises en conformité avec l'article 4, première phrase, de la loi susmentionnée et ne donne pas mandat à la notaire de s'en charger.

DECLARATION

La notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé

en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, **la version anglaise** prévaudra.

DONT ACTE fait et passé à Junglinster, en l'Etude de la notaire soussignée, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu de la notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

(s.) : **R. GALIOTTO – D. KOLBACH**

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 novembre 2024

Relation GAC/2024/5516

Reçu soixante-quinze euros

(75,00 €)

Le Receveur (s) Marie-Josée STEFFEN

- POUR EXPÉDITION CONFORME -

Délivrée aux fins de la publication au RESA ;

Junglinster, le 22 novembre 2024